PV/COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 14 octobre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Chalus, convoqué le 06 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LIGNIERE Frédéric, maire.

Présents : M. BEAUNE Patrice, Mme BESSON Estelle, Mme BOUGUENNEC Annie, Mme ISRAEL Françoise, M. LIGNIERE Frédéric, M. OLLE Alain, M. TARDIVEL Ghislain, M. VACHER Jean-Pierre, M.

Absents/ Excusés : M. TARDIVEL Ghislain, M. VERNEYRE Richard

Secrétaire de séance : Mme. BESSON Estelle

ORDRE DU JOUR

- Désignation du correspondant incendie et secours
- Désignation du référent communal voierie forestière
- Reversement obligatoire de la taxe d'aménagement
- Demandes de subventions
- Modification du RIFSEEP et du CIA
- Questions et informations diverses

Approbation du compte - rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 juillet 2022 n'amenant pas de remarques particulières,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu précèdent.

1. Désignation du correspondant incendie et secours

Suite à la circulaire préfectorale du 05 août 2022, un correspondant incendie et secours doit être désigné dans toutes les communes conformément à l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021. Les missions du correspondant incendie et secours sont énoncées au conseil municipal.

Mme Estelle BESSON est désignée correspondante incendie et secours.

2. Désignation du référent communal voierie forestière

L'Agglo Pays d'Issoire mène, en partenariat avec l'association des communes forestières de FIBOIS, une démarche pour mettre en place un mode opératoire pour l'utilisation des voieries forestières par les exploitants forestiers. A ce titre, chaque commune est sollicitée afin de nommer un référent qui sera l'interlocuteur privilégié des exploitants.

M. Patrice BEAUNE sera le référent communal voierie forestière.

3. Reversement obligatoire de la taxe d'aménagement

Le maire informe le conseil municipal d'un courrier de Monsieur le Préfet en date du 01.09.2022 concernant la mise en œuvre du reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement des communes en direction de leur EPCI.

Lors du conseil communautaire du 29/09/2022, et afin de laisser du temps à API pour la mise en place, le taux unique de partage de la taxe d'aménagement en faveur de l'Agglo Pays d'Issoire a été fixer à 0%.

4. Demandes de subventions

Le maire demande l'autorisation de demander une subvention au conseil départemental au titre du FIC concernant les travaux d'enfouissement des eaux pluviales rue des quatre vents suite à l'installation des nouveaux viticulteurs.

Il demande également l'autorisation de faire la demande d'utilisation des fonds de concours auprès de l'agglo à hauteur de 50% du montant hors taxe de la facture concernant la réfection et l'entretien de chemins communaux (continuité chemin sainte madeleine, chemin des vignes, chemin du cimetière et chemin de Gignat) ainsi que le bonus environnemental concernant le remplacement de la porte d'entrée du gîte 1D par une nouvelle porte avec une meilleure isolation thermique.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité ces demandes de subventions.

5. Modification du RIFSEEP et du CIA

Monsieur le maire informe le conseil municipal du retour favorable du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy de Dôme concernant les modifications du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et du CIA (Complément indemnitaire Annuel).

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité par le conseil municipal.

6. Questions et informations diverses

- Un point est fait concernant le projet du méthaniseur. Une rencontre à eu lieu sur le terrain entre le maire de Chalus, le maire de Gignat et le sous-préfet début septembre. Suite à cela, une réunion s'est tenue en sous-préfecture le 3 octobre en présence de nombreux élus. Les porteurs du projet ont pu le présenter au sous-préfet et à Mme la députée.
Le jeudi 27/10, ce projet sera présenté à la population de 17 h 00 à 19 h 30 dans la salle de la mairie. Suite à cette présentation, nous consulterons la population sur ce projet afin de nous positionner.

- Le diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées va être lancé avec la campagne de mesure de débit et de charges de pollution sur les réseaux d'assainissement à partir du 8 novembre pour 4 semaines entre minuit et 5 heures du matin.

- L'association Les copains organise chaque année une course cycliste au départ d'Ambert.
Elle pourrait passer par Chalus le dimanche 2 juillet 2023 entre 9h30 et 11h30 et les organisateurs souhaitent proposer un ravitaillement sur le village. Un petit coup de main de bénévoles locaux serait le bienvenu pour aider à la distribution toutefois d'autres itinéraires sont étudiés.

- Une sophrologue vient de s'installer au Breuil sur couze et propose de venir faire découvrir son activité durant octobre rose. Le prix de la séance est de 9 € dont 3 reversé à la ligue contre le cancer. Nous proposons de mettre la salle polyvalente à sa disposition pour cette séance d'ici fin octobre (vendredi 28/10 fin d'après-midi ?)

- Le boulanger d'Antoingt va arrêter son activité. Voir si un autre boulanger est intéressé par la tournée.

- Dominique nous a alerté d'un bruit anormal et d'un dysfonctionnement de la benne (problème hydraulique ?). A contrôler.

- On nous a signaler une branche qui tomberait sur la chapelle sainte madeleine. Patrice Beaune se charge d'aller voir le problème.

- Un passage du gyrobroyeur est à envisager chemin des mauves. Patrice Beaune s'en occupe.

- un arrêté informant l'interdiction de dépôt de gravats sur les ruines au Chaumier va être prit.

- Il est fort probable que la ruine restante de la voute au chaumier entraine des problèmes d'humidité contre la maison mitoyenne. Sabino Freitas se charge d'aller constater.

- Avec la hausse importante du coup de l'énergie, la question se pose s'il est judicieux de louer les gîtes en période où le chauffage est nécessaire. Le tarif à la nuitée est peut-être à revoir. Annie Bouguennec et Jean pierre Vacher vont étudier cette possibilité.

- Cette saison, les gîtes ont été loués 6 semaines pour 1820 € de chiffre d'affaires ainsi que pour 2320€ en location mensuelles.

- Un point concernant la stérilisation des chats errants est fait par Françoise Israel, 7 chats ont été attrapés, stérilisés et relâchés.

- Nous avons été informés par ses propriétaires qu'un chat domestique a été grièvement blessé par un tir de carabine. Est-ce un accident ou un acte mal intentionné... ?
Une plainte a été déposée en gendarmerie.

- Un repas pour le 11 novembre organisé par le comité des fêtes est envisagé.

- Des chrysanthèmes seront achetées pour déposer à l'entrée du cimetière.

- Jean pierre Vacher souhaite donner des cours d'informatique. Nous avons été dotés d'ordinateurs reconditionnés. Des petits travaux sont nécessaires pour amener l'alimentation électrique et le réseau.

- La numérotation des rues touche à sa fin, la commune devrait pouvoir se doter de numéros très prochainement.

Levée de la séance 22 h 15

MAIRIE DE CHALUS (63)